

NOTE SUR LES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

**SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS
PRIX ET LA QUALITE**

RAPPORT ANNUEL 2010

Comme les années précédentes, l'année 2010 est caractérisée par une baisse des tonnages éliminés par notre collectivité. On constate par contre une stagnation de la collecte sélective bien que l'année dernière avait été marquée, pour la première fois, par une baisse de celle-ci. Cela laisse à penser que nous avons atteint une « certaine » limite à la participation de notre population. Tout en précisant que cette participation est excellente et très au-dessus de la moyenne nationale et notamment cette année avec une augmentation de la collecte de verre.

Face à un contexte pluriel avec les lois Grenelle qui définissent des objectifs de réduction et de recyclage concrets à atteindre par notre collectivité, une augmentation des indices de révisions des marchés se rapprochant des plus hauts niveaux atteints pendant la dernière crise, REIMSMETROPOLE a décidé de se lancer dans une nouvelle étape et de se donner de nouveaux moyens d'action en signant avec l'ADEME un programme de prévention des déchets fin 2010 avec à l'esprit « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ». Cette démarche s'accompagnera d'une étude du contenu de nos poubelles afin de déterminer les marges de manœuvre par type de déchets et les moyens pour y parvenir.

Pour rappel, REIMSMETROPLE a inscrit dans ses statuts l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (article 7.1 des statuts), ainsi que la gestion des déchetteries (article 7.2)

Ces principales missions au niveau de la gestion des déchets sont entre autres en 2010 :

- gérer la pré-collecte et la collecte des déchets ménagers et assimilés,
- assurer le traitement de ceux-ci dans le respect des réglementations en vigueur et dans la recherche constante de leurs valorisations,
- gérer les équipements de gestion de déchets (déchettes, plate forme mâchefers et centre de tri, UIOM),
- assurer la communication et l'animation autour de la gestion des déchets

Ainsi, la CAR a pris en charge en 2010, 98 043 tonnes de déchets (soit un ratio de 465 kg/an/hab). C'est une nouvelle diminution du tonnage par rapport à 2009 de près de 1% s'expliquant principalement par une diminution du tonnage d'ordures ménagères (OM) collecté en porte à porte (bac vert) et des encombrants, mais pour le seul flux issu des bennes de rues.

Avec un ratio de 465kg/an/hab, nous sommes très en dessous du niveau national que l'ADEME estime dans son rapport sur « la collecte des déchets par le service public en France » (juin 2009 - données 2007) à 594 kg/an/hab. Le taux de valorisation nationale est lui de 63% des déchets collectés contre 96% pour REIMSMETROPOLE !

En tenant compte de l'ensemble des dépenses et des recettes (hors TEOM), le coût aidé a été en 2010 de 19,1M€ TTC (soit 90 € TTC/hab/an).

Par rapport à 2009, nous avons une diminution de ce coût de gestion s'expliquant essentiellement par des recettes plus importantes dues notamment à un décalage de versement de soutien Eco-Emballages et d'intéressement à la vente de chaleur.

Au niveau nationale (ADEME – données 2007/2008), en intégrant l'ensemble des flux, il est précisé que 80% des collectivités ont un coût aidé situé entre 57 € et 108 € par habitant (€ HT). La moyenne nationale est estimée à 91 € HT/hab.

Notre coût aidé de gestion des déchets est donc dans la moyenne nationale.

Les principaux évènements qui ont marqué 2010 ont été :

- le lancement du programme d'implantation de conteneurs enterrés sur l'ensemble du territoire,
- la signature avec l'ADEME d'un programme de prévention des déchets pour les années 2011 à 2015,
- la mise en place de portiques limitant les gabarits des véhicules autorisés sur nos déchetteries pour des raisons réglementaires et de sécurité sur les quais,
- l'arrêt du réseau de chaleur entre Rémival et la chaufferie urbaine de Croix-Rouge pendant deux mois et demi.